

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	20
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	26
NOMBRE DE PROCURATIONS	6

L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 septembre 2023

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, CHARRIERE, CHAUVET, SERRANO, LECOQ, QUERCI, BOUTIER ; Mesdames BONAMI, KRAWCZYK, CHARRIERE, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, SERIO et FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames BOISSET, BARTHELEMY, MORIN et EPAUD, Messieurs VALLON, PACIONI, et PONSY

PROCURATIONS : de Madame BOISSET à Monsieur COMTAT, de Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE, de Monsieur VALLON à Monsieur HAMARD, de Monsieur PONSY à Monsieur QUERCI, de Monsieur PACIONI à Monsieur GERVAIS, et de Madame EPAUD à Monsieur BOUTIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 02-09-2023 - Demande de subventions pour les travaux d'aménagements, de revalorisation et de mise en sécurité de trois axes principaux de Clarensac – phase travaux n°1

Monsieur Olivé, rapporteur, expose :

Considérant la volonté politique d'améliorer les différents axes d'entrée et de sortie de Clarensac par la majorité municipale,
Considérant le dossier d'études réalisé par le bureau CAP'INGE sur cette volonté et notamment les trois phases suivantes :

-PHASE 1 : de la route de Nîmes – RD n°14 (carrefour) jusqu'à la Route de St Come (carrefour/feu), réaménagement du parking devant police municipale, bibliothèque ...

-PHASE 2 : de la route de Langlade – RD n°14 jusqu'au carrefour RD14/RD103,

-PHASE 3 : de la RD n°1 jusqu'au carrefour après le cimetière à la sortie de Clarensac – chemin de la carrière vieille

Considérant la décision N°11-2023 du 22 juin 2023 relative à une demande de co maitrise pour lesdits travaux d'aménagement – phase études,

Considérant l'avis de l'unité territoriale de Vauvert sur ledit projet,

Considérant la programmation des travaux du Département du Gard,

Considérant les différentes interventions en amont par le service de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales,
Considérant l'intervention en amont de Territoires énergie du Gard en ce qui concerne l'enfouissement des réseaux aériens,
Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023,
Considérant le budget général de la commune pour l'exercice 2023,

Considérant l'avis favorable à la majorité de la commission Budget, Projets, Actions réunie le 6 septembre 2023,

Montant estimatif des travaux HT		975 890,50€
Préfecture : DETR	15,00%	146 384€ estimés
Département : co maîtrise	35% de 812 668€ HT de travaux	En attente commission études. 341 562€ estimés
Région Occitanie	15% avec plafond à 50 000€	50 000€
Nîmes Métropole : Fonds de concours	50,00% du reste à charge	A déterminer après notification des financeurs
Autofinancement		A déterminer après notification des financeurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 24 voix pour et 2 voix contre (Madame LECOQ et Monsieur LECOQ), décide :

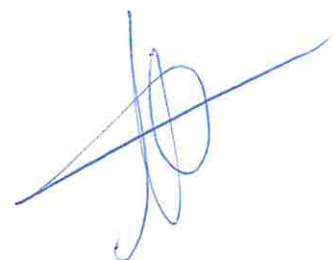
- De déposer une demande de co maîtrise auprès du Département du Gard concernant les projets pluriannuels décrits en amont pour la phase travaux n°1,
- De déposer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre de l'avenant au contrat Bourg Centre,
- De déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- De déposer une demande de fonds de concours auprès de Nîmes Métropole,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents et à effectuer toutes les démarches et formalités requises nécessaires à la réalisation de la phase travaux n°1 du projet de travaux d'aménagements, de revalorisation et de mise en sécurité de trois axes principaux de Clarensac.
- De réserver les crédits correspondants au budget

Fait à CLARENSAC, le 20 septembre 2023

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le